



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 24-28 juin 2024

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 12 juin 2024

WFP/EB.A/2024/5-E

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Modification de la politique d'évaluation du PAM (2022)

Contexte

Les normes de couverture des évaluations à appliquer aux plans stratégiques de pays (PSP) ont été définies dans la politique en matière de PSP de 2016 et reprises dans la politique d'évaluation de 2022. Lors de l'évaluation de la politique en matière de PSP réalisée en 2023, il a été recommandé de réviser ces normes afin de parvenir à une couverture des évaluations plus stratégique, correspondant mieux aux besoins du moment et présentant un meilleur rapport coût-efficacité. Après s'être longuement concerté avec le Conseil au début de 2024, le Secrétariat du PAM propose de réviser les normes de couverture des évaluations à appliquer aux PSP en apportant les modifications décrites dans le présent document à la politique d'évaluation du PAM.

Projet de décision*

Le Conseil approuve les modifications apportées à la politique d'évaluation du PAM qui sont présentées dans le document publié sous la cote WFP/EB.A/2024/5-E.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnatrice responsable:

Mme A.-C. Luzot
Directrice de l'évaluation
courriel: anneclaire.luzot@wfp.org

Modifications apportées à la politique d'évaluation¹

Le PAM propose d'apporter les modifications ci-après au tableau 2 figurant dans la politique d'évaluation de 2022.

Texte actuel

- a) Tous les PSP doivent faire l'objet d'une évaluation au cours de l'avant-dernière année de leur mise en œuvre.
- b) Les PSP provisoires doivent faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans pour les 10 plus grands bureaux de pays, ou tous les 10 à 12 ans pour tous les autres bureaux de pays.

Texte révisé

Le Bureau de l'évaluation mènera au minimum 10 évaluations de PSP chaque année, qui couvriront au moins 70 pour cent de l'ensemble des PSP et des PSP provisoires se trouvant dans l'avant-dernière année de leur mise en œuvre.

Tous les PSP et PSP provisoires remplissant au moins l'un des critères suivants seront évalués:

- Ils n'ont pas été évalués au cours du cycle précédent.
- Ils sont mis en œuvre dans des pays classés à "haut risque" selon l'indice correspondant au profil de risque des pays, qui est établi par la Division de la gestion des risques.
- Ils sont mis en œuvre dans un contexte d'urgence ayant exigé l'attention du Siège ou fait l'objet d'une intensification des opérations coordonnées au niveau central lors du cycle des programmes en cours.

Pour respecter les exigences minimales en matière de couverture, il est possible de sélectionner des PSP supplémentaires sur la base des critères suivants, présentés dans l'ordre de priorité:

- i) Des **évolutions contextuelles ou stratégiques majeures** se sont produites au cours de la mise en œuvre et ont modifié la façon dont le PAM opère dans le pays.
- ii) Le PAM **pourrait tirer des enseignements utiles** concernant les nouvelles modalités d'action ou des domaines thématiques présentant un intérêt particulier.
- iii) Le bureau régional considère que le PSP ou le PSP provisoire en question est une **priorité stratégique pour la région**.
- iv) L'évaluation du PSP ou du PSP provisoire est **demandée par des parties prenantes** telles que des partenaires gouvernementaux ou d'autres partenaires nationaux.

Les éventuelles évaluations décentralisées en cours de réalisation seront également prises en compte dans le processus de sélection.

¹ "Politique d'évaluation du PAM (2022)" (WFP/EB.1/2022/4-C).

ANNEXE

Politique d'évaluation (2022): tableau 2 annoté

Le texte faisant l'objet des modifications proposées dans le présent document est indiqué en rouge.

TABLEAU 2: NORMES MINIMALES DE COUVERTURE DES ÉVALUATIONS	
Entité requérante	Type d'évaluation
Bureau de l'évaluation	Évaluations stratégiques: elles couvrent de manière équilibrée les principaux instruments de planification du PAM, notamment les éléments de son Plan stratégique et les stratégies connexes.
	Évaluations de politiques: elles sont réalisées entre quatre et six ans après le début de la mise en œuvre ^a ou avant que des modifications soient apportées aux politiques.
	Évaluations d'interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central: toutes les crises correspondant à la "phase d'intensification des opérations coordonnées au niveau central" et à la "phase exigeant l'attention du Siège" ^b feront l'objet soit d'une évaluation d'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central ou d'une évaluation de PSP réalisées à la demande du Bureau de l'évaluation, soit d'une évaluation interorganisations de l'action humanitaire. Le Directeur de l'évaluation déterminera l'option la plus appropriée en concertation avec les parties prenantes clés.
	Évaluations de PSP^c: a) Tous les PSP doivent faire l'objet d'une évaluation au cours de l'avant-dernière année de leur mise en œuvre. b) Les PSP provisoires doivent faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans pour les 10 plus grands bureaux de pays ^d , ou tous les 10 à 12 ans pour tous les autres bureaux de pays.
	Évaluations d'impact: le Directeur de l'évaluation détermine le nombre de "guichets" à ouvrir et le nombre d'évaluations qui peuvent être gérées simultanément au sein de chaque guichet ^e , en tenant compte des priorités du PAM en matière de données factuelles et des capacités existantes.
Bureau de pays	Au moins une évaluation décentralisée (évaluation d'activité, évaluation thématique, ou évaluation des effets directs stratégiques d'un PSP, par exemple) par bureau de pays et par cycle de PSP provisoire ou de PSP.
Bureaux régionaux	Il n'existe pas de normes spécifiques, mais les critères élaborés pour guider les décisions relatives à l'évaluation doivent être appliqués (voir le tableau 3), en particulier pour les évaluations multipays ^f .
Bureaux ou divisions du Siège	Il n'existe pas de normes spécifiques, mais les critères élaborés pour guider les décisions relatives à l'évaluation (voir le tableau 3) doivent être appliqués.
Synthèses: elles récapitulent les données factuelles issues de plusieurs évaluations achevées. Il n'existe pas de normes spécifiques pour les synthèses, mais le Bureau de l'évaluation entend en réaliser au moins une par an.	

TABLEAU 2: NORMES MINIMALES DE COUVERTURE DES ÉVALUATIONS	
Entité requérante	Type d'évaluation
<p>Évaluations conjointes et évaluations menées à l'échelle du système: en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et, au niveau national, en concertation avec des partenaires nationaux, le PAM cherchera à entreprendre davantage d'évaluations menées conjointement ou à l'échelle du système, y compris des évaluations de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des évaluations interorganisations de l'action humanitaire.</p>	

^a "Élaboration des politiques du PAM" (WFP/EB.A/2011/5-B). Ce document relatif à l'élaboration des politiques doit être révisé en 2022, ce qui rendra peut-être nécessaire l'ajustement des normes de couverture applicables aux évaluations de politiques.

^b Circulaire du Directeur exécutif OED 2022/003.

^c "Politique en matière de plans stratégiques de pays" (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1). Les normes actuelles applicables aux évaluations de PSP seront réexaminées en 2023, une fois que les PSP de première génération et la politique en matière de PSP auront été évalués.

^d Les bureaux de pays ont été regroupés en catégories sur la base de critères établis pour le PAM par le Bureau d'appui à la gestion des opérations et en fonction de la taille des bureaux, du nombre de leurs employés et du nombre de bénéficiaires auxquels ils prêtent assistance.

^e En 2022, il y aura quatre "guichets", et jusqu'à six évaluations pourront être menées simultanément dans chacun d'eux.

^f Les programmes et projets régionaux devraient comprendre des plans pour la production de données factuelles au moyen d'évaluations, s'il y a lieu.